

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 25 mars 2022 à 20h30, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 18 mars 2022

Affichage aux panneaux : le 22 mars 2022

Présents : 13 membres dont 1 en visioconférence

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre (arrivé à 20h36 avant le vote du point 1), JEAN BAPTISTE Morgane, LIMA Paulo, GOERGEN Julien (arrivé à 20h46 avant le vote du point 2) et GAZAR Chloé (en visioconférence),

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée: GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie

Désignation du secrétaire de séance : MARTIN Dominique

Le procès-verbal du 4 février dernier n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la dissolution de la commission Assainissement en point n° 10. L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé par le Conseil municipal à 10 POUR et 1 CONTRE (LEGRAND Fabrice)

Arrivée de Monsieur Pierre GOIX

1. Compte de gestion du Trésorier

Monsieur le Maire, donne une lecture du compte de gestion 2021, dressé par Monsieur Marc DIETRICH, comptable du 01-01-2021 au 31-08-2021 et par Monsieur Sébastien THIRY, comptable du 01-09-2021 au 02-01-2022. Lesquels sont conformes aux résultats du compte administratif du même exercice.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion des Trésoriers pour l'année 2021.

Arrivée de Monsieur GOERGEN Julien

2. Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

La présidence du Conseil municipal est attribuée à Madame Frédérique CAMOIT, doyenne de l'assemblée, pour la présentation du compte administratif 2021 dont une copie a été remise aux membres du Conseil Municipal.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat</u>
Section de fonctionnement	375 122,53 €	475 473,13 €	100 350,60 €
<i>Reprise de l'exercice 2020 soit un déficit de</i>	13 711,77 €		- 13 711,77 €
Soit un total en Euro de	388 834,30 €	475 473,13 €	86 638,83 €

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Section d'Investissement	124 820,66 €	50 156,31 €	-74 664,35
Reprise de l'exercice 2020 soit un excédent de		107 747,81 €	107 747,81
sous-total	124 820,66 €	157 904,12 €	33 083,46 €
Reste à réaliser à reporter en N+1	133 030,00 €	116 647,00 €	- 16 383,00 €
Soit un total en Euro de	257 850,66 €	274 551,12 €	16 700,46 €

Puis **le maire sort de la pièce et ne prend pas part au vote.** Madame Frédérique CAMOIT, doyenne du Conseil procède au comptage du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 ainsi présenté.

3. Affectation du résultat

Monsieur le maire est revenu dans la pièce et reprend la présidence à ce point. Le compte administratif voté mentionne un excédent. Ce dernier, soumis au vote, sera reporté au budget primitif 2022. Aussi, le Conseil municipal décide de reporter l'excédent sur le budget primitif 2022.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	13 711.77 €			107 747.81 €	13 711.77 €	107 747.81 €
Op. de l'exercice 2021	375 122.53 €	475 473.13 €	124 820.66 €	50 156.31 €	499 943.19 €	525 629.44 €
Totaux	388 834.30 €	475 473.13 €	124 820.66 €	157 904.12 €	513 654.96 €	633 377.25 €
Résultat de clôture (=CA)		86 638.83 €		33 083.46 €		119 722.29 €

Besoin de financement sur réalisé			repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2021
Excédent de financement sur réalisé	33 083,46 €		repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2021
Restes à réaliser	133 030,00 €	116 647,00 €	Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22
Besoin de financement des restes à réaliser	16 383,00 €		s'ajoute au besoin de financement sur réalisé dégagé ci-dessus.
Excédent de financement des restes à réaliser			diminue le besoin de financement ci-dessus, ou s'ajoute à l'excédent de financement dégagé.
Besoin total de financement			doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement
Excédent total de financement	16 700,46 €		pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			au compte 1068 Investissement BP 2021, avec émission d'un titre de recette
	86 638,83 €		à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2021

4. Restes à réaliser

Monsieur le Maire présente les travaux commencés en 2021 restant à réaliser en 2022

N° opération	Désignation	BUDGETISE en 2021	REALISE en 2021	Restes à réaliser en 2022
110	VOIRIE	153 300,00 €	85450,44 €	67 850,00 €
117	PLU	12 039,00 €	- €	10 000,00 €
142	Logiciel informatique	10 000,00 €	€	10 000,00 €
1801	Achat bien meuble	2 000,00 €	1 814,43 €	180,00 €
1802	Réfection bât public	18 720,00 €	6 713,58 €	10 000,00 €
1804	Acquisition bien immeuble	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
Total		237 059,00 €	93 978,45 €	133 030,00 €

Puis les subventions et recettes restant à percevoir en 2022

		Subventions votées	Versées en 2021	Reste à percevoir en 2022
1336	Département	51 090,00 €	10 210,00 €	40 880,00 €
1336	État	51 097,00 €	15 329,12 €	35 767,88 €
Sous-total		102 187,00 €	25 539,12 €	76 647,88 €
1641	Emprunt	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
Total				116 647,88 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les restes à réaliser 2021 au budget primitif 2022.

5. Investissements 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal les investissements 2022 suivants :

- Travaux d'éclairage public pour 13 100 € (après subvention du SE 60)
- Etude du PLU pour 5 000 €
- Création d'un dortoir pour 100 320 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2022 les investissements présentés.

6. Subventions aux associations

La commission Finances et Budget s'est réunie, les 17 et 22 mars 2022 et propose de subventionner les associations suivantes à l'assemblée qui l'accepte :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Association de parents d'élèves La Coudrenne	100.00 €
Association Détente et Loisirs du Thelle (ADLT) Sous réserve de la réalisation de manifestations	1 500.00 €
Association des anciens combattants	100.00 €
Association Sportive Noailles -Cauvigny	100.00 €
Association Vieille Alliance	250.00 €
Les Restos du Cœur	100.00 €
La ligue contre le cancer	100.00 €
La Croix Rouge	100.00 €
Secours Catholique	100.00 €
Total	2 550.00 €

* Versée uniquement sur justificatif produits

7. Vote des deux taxes

Comme il n'y a plus de taxe d'habitation, le Conseil est amené à ne voter que deux taxes : Le foncier bâti et le foncier non-bâti.

Pour rappel, la perte de la taxe d'habitation est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâtie soit **+ 21,54 %**.

Ainsi le taux de foncier bâti communal 2021 reste majoré du taux départemental soit :21,54 % + 31,82 % = 53,36 %.

Monsieur GOIX demande si une baisse des taux est possible. Sachant que les dotations de l'état sont basées sur l'effort fiscal des habitants, la baisse des taux ne serait pas synonyme de baisse de taxe pour les habitants mais une baisse de recette pour la commune. Néanmoins, Monsieur le Maire sollicitera la Direction Générale des Finances Publiques sur ce point.

Afin d'équilibrer le budget primitif, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le taux d'imposition comme suit pour l'année 2022.

Désignation des taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles	Taux fixés	Produit correspondant
Foncier bâti	354 100	53,36	188 948
Foncier non bâti	20 400	68,98	14 072
		Produit attendu	203 020

Total des ressources fiscales prévisionnel avec versement coefficient correcteur = 210 488 €

8. Budget primitif

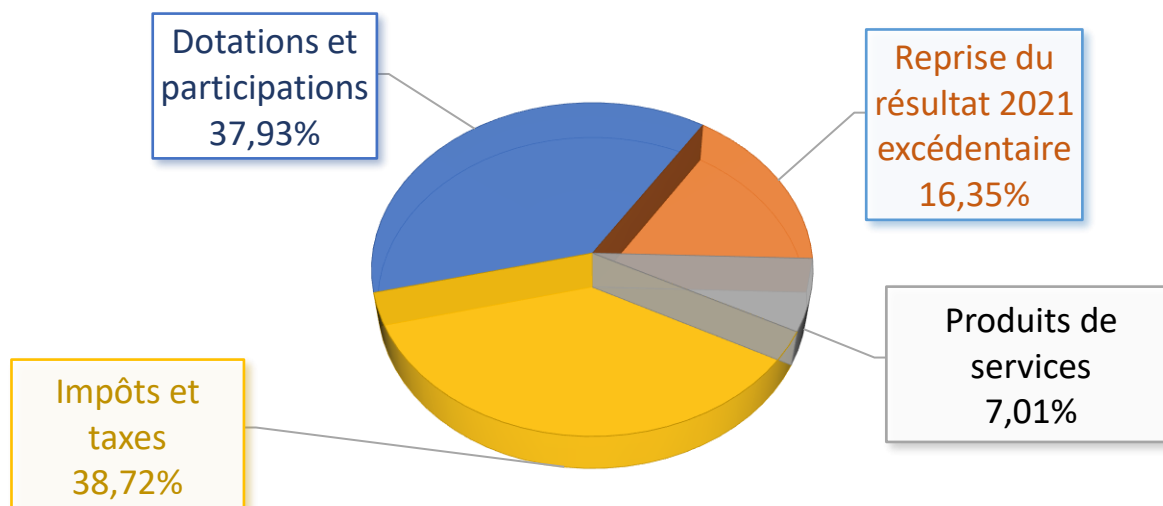
Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote du budget primitif 2022, par chapitre, en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

Dépense par chapitre –	Montant
012- Charges de personnel	228 520,00 €
011- Charges à caractère général	187 908,00 €
65- Autres charges de gestion courante	77 910,00 €
023- Virement à la section d'investissement	21 455,87 €
022- Dépenses imprévues	8 543,46 €
042- Opération d'ordre entre section	3 700,67 €
66- Charges financières	1 400,00 €
014- Atténuation de produit	362,00 €
68- Dotations provisions semi-budgétaires	200,00 €
Total	530 000,00 €

Chapitre n°	Recette par chapitre	Montant
13	Atténuation de charges	- €
	Reprise du résultat 2021 excédentaire	86 638,83 €
70	Produits de services	37 150,00 €
73	Impôts et taxes	205 200,00 €
74	Dotations et participations	201 010,17 €
75	Autres produits	- €
76	Produits financiers	1,00 €
77	Produits exceptionnels	- €
	Total	530 000,00 €

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENTS

Chapitre	Opération d'investissement prévues	Montant prévisionnel
20	Travaux éclairage public	13 100,00 €
20	Etude PLU	5 000,00 €
21	Dortoir	100 320,00 €
16	Emprunt	23 667,00 €
21	Restes à réaliser : travaux voirie	67 850,00 €
20	Restes à réaliser : Révision PLU	10 000,00 €
20	Restes à réaliser : Logiciel	10 000,00 €
21	Restes à réaliser : Achat terrain	35 000,00 €
21	Restes à réaliser : Porte de la Mairie	10 000,00 €
21	Restes à réaliser : Installation voirie panneaux	180,00 €
	Total	275 117,00 €

Une recette prévisionnelle d'Investissement de :

Solde reporté	33 083,46 €
Emprunt	40 000,00 €
Taxe d'aménagement et FCTVA	29 533,00 €
Subventions 2022	70 697,00 €
Restes à percevoir de 2021	76 647,00 €
Opération d'ordre entre section	3 700,67 €
Excédent de fonctionnement	21 455,87 €
Total	275 117,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2022 ainsi présenté.

9. Urbanisme

Madame CAMOIT relate la signature de l'achat d'un terrain. Ce dernier sera clôturé.

10. Dissolution de la commission communale Assainissement

Monsieur le Maire propose la dissolution de la commission communale Assainissement, celle-ci n'ayant plus de légitimité.

Monsieur le Maire souligne que la Communauté de Communes Thelloise a versé 25 000 € de son budget principal à son budget assainissement pour combler le déficit de la compétence transférée par Le Coudray sur Thelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (Fabrice LEGRAND), approuve la dissolution de la commission.

Questions diverses

Remerciements

Monsieur le maire adresse ses sincères remerciements à

- ✚ Florian VAN EECKHOUT pour le broyage des branches ;
- ✚ Dominique et Lionel MARTIN qui ont pallié l'absence d'un membre du personnel
- ✚ Paulo LIMA pour son dévouement pour la commune et les nombreuses heures passées
- ✚ Le personnel de l'Accueil Collectif des Mineurs
- ✚ Madame PITRE pour la préparation du budget
- ✚ Les membres de la Commission Journal et particulièrement Chloé GAZAR
- ✚ Les membres de la Commission Finances et Budget

Sous l'impulsion de Monsieur Goix, l'ensemble du Conseil municipal offre des applaudissements à Monsieur le Maire en remerciement des heures et du travail effectué.

Élections

Monsieur le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 de 8h00 à 19h00. Un tableau récapitulatif de la tenue des bureaux de vote est distribué. Monsieur le Maire remercie les électeurs qui se sont portés volontaires pour tenir le bureau de vote. La secrétaire de mairie organise deux formations le vendredi 8 avril à 17h30 et le samedi 9 avril à 10h30 sur le déroulement de ces élections.

Travaux

Monsieur le Maire rappelle que des travaux sont en cours rue principale pour le réseau d'eau potable. Il remercie les Coudrysiens de leur patience. Madame MARTIN indique que les travaux seront réalisés en plusieurs phases et qu'une coupure d'eau aura lieu à la fin des travaux. Enfin, une balayeuse passe chaque vendredi pour nettoyer la route.

Coupure électrique

Une coupure électrique aura lieu le mercredi 20 avril de 8h à 16h. Tous les foyers ne seront pas impactés. La coupure aura lieu durant cette plage horaire mais ne durera pas durant tout ce temps.

Grand Jeu de Pâques

Madame MARTIN et l'ensemble des membres du Conseil municipal organisent un jeu pour dynamiser les vacances de printemps. Chaque enfant du Coudray sur Thelle, de la maternelle au primaire, est invité à réaliser son plus beau dessin sur le thème de pâques. Le dessin devra être apporté **le samedi 16 avril de 9h00 à 12h00 à la mairie.**

Une surprise gourmande sera remise à chaque enfant.

Réunion

Monsieur le Maire souhaite réunir le conseil municipal de manière moins formelle pour garder une cohésion de groupe. Des réunions conviviales seront organisées régulièrement. Sans ordre du jour, elles permettront à chacun de pouvoir s'exprimer sur un sujet. Prochaine réunion programmée le jeudi 28 avril 2022 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 56.

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

Compte-rendu du 25 mars 2022

Nom	Signature
M. GORINE Ludovic Maire	
Mme CAMOIT Frédérique 1 ^{ère} Adjointe	
Mme MARTIN Dominique 2 ^{ème} Adjointe	
Mme VAN EECKHOUT Aude 3 ^{ème} Adjointe	
Mme ANDRIEU Patricia	
M. LEGRAND Fabrice	
Mme PERRIOT Véronique	
Mme GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie	Excusée
Mme BUTEZ LE BOURGEOIS Céline	
M. GOIX Pierre	
Mme JEAN-BAPTISTE Morgane	
M. LIMA Paulo	
M. GOERGEN Julien	
Mme GAZAR Chloé	